

JLB/NT/V/COMITE

Le Président

OBJET : convocation réunion
du Comité syndical.

à

Mesdames et Messieurs les
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 07/09/2022

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu le :

Mardi 13 septembre 2022 à 19h00

Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTEISE

Comme convenu au dernier Comité Syndical, le **Préambule** à l'assemblée plénière aura lieu **à 17h00**

- En présence de Nicolas PROVENDIE de la SAP (de 17h00 à 17h30).
- En présence de Douglas ZENI d'ADRIAL CONSEILS - Eau-Assainissement (de 17h30 à 19h00).

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Adoption du procès-verbal public de la séance du Comité syndical du 12 juillet 2022.
- Validation du compte-rendu détaillé de la séance précédente.
- Relevé de décisions.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Adhésion au service du CDG 73 en termes de conseil en droit des collectivités.
2. Révision allégée n° 1 au PLU de la Commune déléguée de MACOT, Commune de La Plagne Tarentaise.
3. Révision allégée n° 3 au PLU de la Commune déléguée d'AIME, Commune de Aime-la-Plagne.

FINANCES

4. Subvention 2022 à l'OTGP : fléchage d'une dépense en investissement.
5. Décision modificative n° 1 au budget annexe Eau et Assainissement du SIGP de l'année 2022.

EAU ET ASSAINISSEMENT

6. RPQS du service public de l'eau, pour l'année 2021.
7. RPQS du service public de l'assainissement, pour l'année 2021.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- o Dossiers en cours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
B.P. 62
73211 AIME CEDEX**

POUVOIR

Je soussigné(e),, donne pouvoir à M, membre du Comité syndical pour me représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura lieu le (*mention manuscrite*) :

A, le

⇒ BON POUR POUVOIR (*mention manuscrite*) :

Signature

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

[« Article 7 : Les membres »](#)

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- AIME-LA-PLAGNE : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
- CHAMPAGNY EN VANOISE : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.
- LA PLAGNE TARENTOISE : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.